



Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante de la Seine-Saint-Denis

26, avenue Gabriel Péri - 93120 La Courneuve
Tél 01 48 37 34 64 Fax 01 48 36 01 56
E-Mail addeva93@gmail.com

Site Internet: addeva93.fr

Accueil sur Rendez-vous

JOURNAL D'INFORMATIONS DES ADHÉRENTS N° 12 - JUILLET 2021

Cher(e)s adhérent(e)s et ami(e)s,

Avec la Covid, ces derniers mois ont été durs à vivre, pour chacun et chacune d'entre nous.

Depuis plus d'un an, malgré la pandémie, notre association a continué à aider les victimes de l'amiante et leurs familles, dans le strict respect des gestes barrières. Avec une présence à La Courneuve un jour par semaine, du télétravail, des entretiens et des réunions par téléphone...

On nous dit aujourd'hui que la Covid recule. Nous pouvons sortir, revoir la famille et les amis, partir en vacances.... Mais le variant indien menace. Nous devons rester vigilants.

Notre association espère retrouver son fonctionnement habituel dès septembre, avec un accueil sur rendez-vous tous les jours, du lundi au jeudi à la Courneuve.

Si tout va bien, **l'assemblée générale de l'Addeva 93 se tiendra le samedi 2 octobre à la Courneuve**. Ce sera, comme toujours, un moment de convivialité et de chaleureuses retrouvailles. Une occasion aussi de faire le point sur la situation et de nous préparer aux luttes à venir.

Fin juin, nous avons eu confirmation de la volonté du gouvernement de faire disparaître le Fiva comme organisme public spécialement dédié à l'indemnisation des victimes de l'amiante. Ils annoncent une « fusion » avec l'ONIAM. Mais ce serait en fait une absorption par cet organisme fourre-tout qui indemnise à la fois les victimes d'accidents médicaux, de la Depakine, du Mediator, des accidents de vaccination, du Covid, etc.

Ils veulent « tourner la page » des victimes de l'amiante. C'est une menace directe sur le niveau de nos indemnisations et la qualité du service rendu aux victimes et aux familles. Une régression inacceptable. L'Addeva 93 a alerté tous les députés et sénateurs de Seine-Saint-Denis.

Avec notre association nationale, l'Andeva, nous aurons aussi d'autres batailles à mener à la rentrée : contre la sous-déclaration des maladies professionnelles, pour le procès pénal des responsables, pour la reconnaissance du préjudice d'anxiété, pour un suivi médical personnes qui ont été exposées à l'amiante. L'Addeva est et restera toujours à vos côtés.



Le président
Alain BOBBIO

L'Addeva vous a aidés, vous pouvez aider l'Addeva

- **En versant votre cotisation 2021**
(si vous ne l'avez pas encore déjà fait),
- **En faisant un don à l'association**

(les donateurs reçoivent un reçu qui donne droit à une réduction d'impôt de 66% du montant du don),

NOUVELLES DE L'ANDEVA

Le 21 mai, l'Andeva, notre association nationale a été entendue par une commission officielle sur la sous-déclaration des maladies professionnelles. Elle a parlé du manque d'information des victimes et des familles, des pressions patronales sur les salariés, jouant sur la peur de perdre leur emploi, de la formation insuffisante des médecins sur les maladies du travail...

48% des victimes qui ont un mésothéliome ne le déclarent pas en maladie professionnelle,

27% ne font aucune demande, ni à la caisse primaire de la Sécurité sociale, ni au Fiva.

Aux souffrances de la maladie et du deuil, viennent alors s'ajouter des difficultés financières évitables. C'est inacceptable !

Le 15 juin, l'Andeva a été auditionnée par l'Agence nationale de Sécurité sanitaire (Anses) sur la création de trois tableaux de maladies professionnelles liées à l'amiante pour les cancers du larynx, de l'ovaire et du côlon. Cette création est justifiée par des connaissances scientifiques anciennes. Elle aurait dû intervenir depuis longtemps. Il y a urgence.

Trichloréthylène : Un nouveau tableau de maladies professionnelles (tableau 101) a été créé pour le cancer du rein provoqué par une exposition au « trichlo ». C'est une avancée.

Mais le MEDEF a imposé des conditions restrictives : ne seront concernés que les travaux de dégraissage réalisés avant 1995.

Merci aux amis médecins de Ramazzini

Alain Bobbio a assisté à l'assemblée générale de l'association Ramazzini qui s'est tenue le 26 juin 2021 à Vincennes.

Elle est composée de médecins bénévoles qui ont décidé d'aider les associations de victimes du travail et les syndicats.

Aujourd'hui, dans les contentieux de la Sécurité sociale et du Fiva, les questions médicales occupent une place de plus en plus importante.

On voit des médecins conseils contester le diagnostic d'un pneumologue ou d'un cancérologue, soutenir que la maladie n'est pas la cause du décès et/ou accorder un taux d'incapacité avec la gravité du handicap respiratoire.

L'Addeva 93 a déjà demandé un avis aux médecins de l'association Ramazzini pour des dossiers qui posaient des problèmes médicaux compliqués. Leur aide a été précieuse. Nous les remercions de mettre leurs compétences au service des victimes de l'amiante et du travail.

NOUS AVONS FÊTÉ SES 90 PRINTEMPS

Bravo Henri et bon anniversaire !

Henri Boumandil n'est pas seulement le secrétaire de l'Addeva 93 dont il fut l'un des membres fondateurs il y a vingt-et-un ans. Il en est aussi un vivant symbole.

L'écoute, la solidarité, l'entraide

Son courage face à la maladie, sa volonté tenace de faire condamner son employeur sont un modèle pour nous tous.

Combien d'entre nous a-t-il aidé à remonter la pente ?

Une surprise préparée par tous les bénévoles

Le 24 juin, les bénévoles de l'Addeva 93 lui ont fait la surprise de fêter tous ensemble ses 90 printemps dans une salle de réunion décorée pour l'occasion.

Alain a pris la parole, expliquant qu'Henri, avait marqué l'association de son empreinte. Si nous partageons les mêmes valeurs : de respect, d'écoute, d'entraide et de solidarité...

D'autres personnes présentes ont improvisé à leur tour un témoignage d'amitié et d'estime.

Avec nous par la pensée

Jean-Paul Mercier, le vice-président, ne pouvait être présent, pour raisons de santé. Il l'avait enregistré un message vidéo que tout le monde a pu voir.

Hélène Boulot, directrice de l'Andeva et

amie d'Henri de longue date, retenue en province, avait, elle aussi laissé un message vidéo.

Maribel, a lu avec émotion un message très chaleureux écrit par notre amie Mauricette qui venait d'être hospitalisée.

Tous les trois étaient avec nous par la pensée.

Une vie de militant tournée vers les autres

Après avoir remercié pour le cadeau (un bel ordinateur), Henri a expliqué les raisons profondes de son engagement : « *j'ai une vie de militant qui dure depuis 70 ans. Mon adhésion à l'Andeva m'a fait comprendre que si je voulais être heureux, avec ma femme et mes enfants, je ne pouvais pas l'être tout seul.* »

Il a dit comment toutes les rencontres qu'il a faites dans cette activité l'ont enrichi. C'est cette expérience lui a permis d'aimer et d'espérer.

Un sens inné du contact humain

Ce contact humain avec des victimes et des veuves ne s'apprend pas. « *Il est inné chez moi* », a dit Henri.

Il a rendu hommage aux deux secrétaires administratives de l'Addeva 93, Maribel et Nassera, et a dit sa joie d'avoir pu travailler longtemps à leurs côtés.

NOUS AVONS FÊTÉ SES 90 PRINTEMPS

« Une belle surprise, une journée inoubliable »

Henri a vécu une journée riche en émotions dont il se souviendra longtemps. Il livre ses impressions.

« Quand je suis entré dans la grande salle de réunion, accompagné de mon épouse (64 ans de mariage), ils et elles étaient tous là à m'attendre. La salle était pavoisée de guirlandes, les tables garnies de mets et de boissons. Au mur, un calicot : « Bon anniversaire, Henri ! »

Nous étions dix-huit. Des veuves, toujours fidèles à l'Addeva, des victimes, des syndicalistes,...

Alain, notre président a rendu hommage à mon dévouement depuis 20 ans. Puis j'ai reçu mon cadeau : un ordinateur, un vrai, tout neuf, récent et beau. Tous m'ont applaudi.

Des mots venus du cœur

J'ai pris la parole avec des mots venus du cœur. J'ai évoqué ma longue vie, enrichie par tout ce que m'a apporté de mon entourage : les souffrances endurées, le chagrin et la colère après la perte d'un être cher, victime de l'amiante et surtout l'injustice, l'impunité des responsables : ceux qui faisaient travailler leur main d'œuvre dans l'amiante, par-fois durant des années, sans les informer ni les protéger.

Pour faire condamner ces assassins (c'est le mot qui convient le mieux), il faut surmonter bien des obstacles et constituer des dossiers « en béton ».



Sa main n'a pas tremblé quand il a découpé le gâteau avec ses bouteilles d'oxygène sur le dos.

Ce fut mon cas. En 1984, j'ai été victime d'une première maladie de l'amiante : des plaques pleurales. Il a fallu 14 ans de procédures, d'exams médicaux, de radios, de scanners, d'expertises...

J'ai fait condamner Alstom

Quand cette maladie a été reconnue, j'ai fait condamner Alstom pour « faute inexcusable de l'employeur ». J'ai eu une deuxième maladie de l'amiante : l'asbestose, que j'ai mis trois ans à faire reconnaître par la caisse primaire. Et j'ai fait condamner Alstom une deuxième fois pour faute inexcusable.

Pour la deuxième fois l'entreprise s'est pourvue en cassation et - pour la deuxième fois - s'est vue condamnée..

Comme toute maladie de l'amiante est incurable et évolutive, j'ai lutté de pied ferme pour faire remonter le taux d'incapacité permanente de 20 à 40% puis de 40% à 100%, (je respire de l'oxygène en continu depuis six ans).

35 ans de combat

Voilà mon histoire. C'est l'histoire de 35 ans de combat. Je suis au service et à la disposition de toutes celles et tous ceux qui veulent suivre mon exemple, pour les accompagner, main dans la main et de tout cœur. »

DES INFOS DE NASSERA



Plusieurs dossiers sont en attente d'instruction par le Fiva depuis des mois.

- Un adhérent atteint d'un cancer du larynx attendait depuis décembre 2019 l'évaluation de ses préjudices extrapatrimoniaux; (la CPAM n'avait pas transmis l'avis favorable du CRRMP) Nous avons écrit au Fiva et contacté la caisse. La situation s'est débloquée.

- Un autre adhérent qui n'a plus ses bulletins de salaire attend depuis des mois que la CPAM transmette un recalcul de sa rente au Fiva par la CPAM (elle avait été calculée sur le minimum).

Les ayants droit d'une victime décédée attendent l'indemnisation par le Fiva qui n'a pas reçu la prise en charge du décès. par la CPAM, Ce document est indispensable à l'indemnisation des enfants du défunt.

Ces retards inhabituels sont sans doute liés à la pandémie. Mais il devient urgent d'améliorer la communication entre la CPAM et le FIVA.



Janine
BESNIER :

« Un au revoir »

A tous mes amis bénévoles et adhérents, je vais vous quitter.

*Écoutée, consolée,
réconfortée... »*

Arrivée à l'ADDEVA 93 en 2008 après le décès de mon époux d'un cancer dû à l'amiante, j'ai été reçue par un jeune septuagénaire, Henri qui m'a écoutée, consolée, réconfortée, conseillée, avec tant de bienveillance que je suis revenue.

En 2009, Rozen, la secrétaire en place à l'époque m'a incitée à participer à une manif, (ma première) dans le nord de la France, et dans le car qui nous ramenait, nous avons beaucoup parlé : elle m'a décrit son travail, très prenant et je lui ai proposé de l'aider.

*« J'étais
la bénévole du
mercredi »*

C'est comme ça que je suis devenue bénévole dès septembre 2009, et depuis, tous les mercredis j'ai retrouvé ceux qui sont devenus mes amis.

Pourquoi le mercredi direz-vous ?

Eh bien, c'était le seul jour de la semaine où, contrairement aux autres grand-mères, je n'avais pas à m'occuper de mon petit-fils.

En intégrant l'équipe, je me suis dit que je serais là pour deux ou trois ans. Puis j'ai pensé : bon à 70 ans, j'arrête. Et le temps a encore passé.

*Trois
super-secrétaires*

Rozen, devenue mon amie (et nous le sommes toujours), est partie en retraite,

Maribel, mémoire vive de l'association, est arrivée, puis est partie en retraite à son tour.

Elle a été remplacée par Nassera, l'empathie et la douceur personnifiées, s'empêchant de pleurer devant les veuves éplorées pour ne pas accroître leur chagrin.

Trois super-secrétaires pleines d'humanité et de savoir, qui m'ont toutes accueillies avec gentillesse.

Mais à 75 ans passés, il est temps pour moi de prendre ma retraite à mon tour.

Je n'ai pas le courage d'Henri, toujours jeune à 90 ans, qui continue à être présent pour l'ADDEVA 93.

*«Une longue vie
heureuse»...*

Nous nous reverrons aux conseils d'administration et aux assemblées générales et en attendant, je vous souhaite à toutes et à tous une longue vie heureuse.

Janine

FAUTE INEXCUSABLE :

Une curieuse lettre de dissuasion

Un ancien salarié d'Alstom TSO à Saint-Ouen a reçu un étrange courrier de la caisse primaire du 93. Il l'avait informée qu'il engageait une action en faute inexcusable de l'employeur. Elle lui a répondu par une lettre qui ressemble fort à une tentative de dissuasion.

Elle lui demande en effet « *les motifs précis qui vous amènent à considérer que votre employeur a commis une faute inexcusable à l'origine de votre maladie* » et lui donne un délai d'un mois pour « *confirmer le maintien de votre demande* » après lecture « *des articles L.452-1 du Code de la Sécurité sociale* ».

Si la caisse voulait protéger la direction d'Alstom en décourageant ses salariés d'aller en justice, elle ne s'y prendrait pas autrement !

Conformément à sa mission de « conseiller du salarié », la CPAM aurait dû l'aider au lieu de l'inciter à renoncer.

Elle aurait dû au moins lui expliquer qu'en cas de victoire, sa rente serait majorée au taux maximum, que ses préjudices seraient indemnisés et que la responsabilité d'Alstom serait reconnue.

Cette lettre-type est une première. Du point de vue des droits des victimes, elle crée un précédent dangereux.. Nos avocats ont écrit à la CPAM pour demander des explications.

ITALIE

Un PDG aux Assises

Le milliardaire suisse Stephan Schmidheiny, propriétaire des usines italiennes Eternit, devra rendre des comptes à la justice italienne.

392 familles de victimes professionnelles et environnementales tuées par les poussières d'amiante-ciment de ses entreprises ont déposé une plainte pénale contre lui.

Les associations de victimes, les organisations syndicales, la municipalité de Casale Monferrato et la région se sont portées partie civile.

L'industriel est poursuivi pour « homicide volontaire ». Il sera jugé par la cour d'assises de Novarre.

Le procès a commencé en juin dernier par la lecture de la longue liste des victimes.

Il reprendra en septembre